

**ANNEXE A L'ARTICLE 3 DE L'ACCORD D'ETAPE DANS LE SECTEUR DE LA
PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE DU 3 JUILLET 2007**

**SALAIRES MINIMA HEBDOMADAIRES GARANTIS DES TECHNICIENS
DE LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2007**

Semaine de 39 h

(35 heures + 4 heures X 10 %)

HABILLEUSE	693,77 €
TAPISSIÈRE	758,05 €
SECRÉTAIRE DE PRODUCTION	798,91 €
COSTUMIER	
COIFFEUR	
MAQUILLEUR	889,49 €
2 ^{ème} ASSISTANT RÉALISATEUR	
MONTEUR ADJOINT	
RÉGISSEUR ADJOINT	895,30 €
ADMINISTRATEUR ADJOINT (comptable)	
2 ^{ème} ASSISTANT OPÉRATEUR	
PHOTOGRAPHE	
ACCESSOIRISTE	1 071,69 €
ASSISTANT DU SON	1 076,47 €
SCRIPTÉ	
2 ^{ème} ASSISTANT DÉCORATEUR	
DÉCORATEUR EXÉCUTANT	
TAPISSIER	1 104,84 €
CHEF COSTUMIER	
RÉGISSEUR D'EXTÉRIEURS	
COIFFEUR PERRUQUIER	
CHEF MAQUILLEUR	1 113,90 €
1 ^{er} ASSISTANT OPÉRATEUR	
ADMINISTRATEUR	1 151,68 €
1 ^{er} ASSISTANT DÉCORATEUR	
ENSEMBLIER	1 213,40 €
RÉGISSEUR GÉNÉRAL	
1 ^{er} ASSISTANT RÉALISATEUR	1 251,84 €
CHEF MONTEUR	1 313,91 €
CAMÉRAMAN	1 485,67 €
CHEF OPÉRATEUR DU SON	1 644,48 €
CRÉATEUR DE COSTUMES	2 303,35 €
DIRECTEUR DE PRODUCTION	
CHEF DÉCORATEUR	2 334,30 €
DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE	2 366,09 €